



TEXTE ADOPTÉ n° 46
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

11 octobre 2007

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement
de la République française et le Gouvernement de la
République italienne relatif au tunnel routier de Tende.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 442, 454 et T.A. 138 (2006-2007).

Assemblée nationale : 179 et 272.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la mise en place d'une gestion unifiée du tunnel de Tende et la construction d'un nouveau tunnel, signé à Paris le 12 mars 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 11 octobre 2007.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 179.